



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfft.fr - 🌐 https://liguehdfft.fr/

Pôle de Beauvais :

☎ : 06 24 63 23 63 @ : contact.sportif@liguehdfft.fr

COMMISSION SPORTIVE RÉGIONALE

Bruno REVEL

Président de la C.S.R.

☎ : 06.33.83.52.39

@ : bruno.revel@liguehdfft.fr

Réf. : 32-BR-2024-06-06 Compte-rendu

A FLINES LEZ RÂCHES le 06 Juin 2024

COMPTE RENDU DE LA REUNION EN VISIO DE LA C.S.R Du Jeudi 06 Juin 2024

Membres présents : Frédérique DESCHAMPS, Martine DRAY, Corine MOLINS, , Francis DAMAY, Jacques DESCHAMPS, Tony MARTIN et Bruno REVEL.

Membres excusés : Olivier BAUDRY, Philippe BRELOT et Gérald OLIVARES

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1 – Journée 5 phase 2 des 16 et 17 Mars 2024

1.a – Réception feuilles de rencontre

RAS

1.b – Non saisie ou retard de saisie de feuilles de rencontre sur SPID

RAS

1.c – Décisions sportives

1.c.1 – *Championnat régional Dames*

RAS

1.c.2 – *Championnat régional Messieurs*

➤ **PNM2** = CAPPELLE LA GRANDE TT 1 / COUDEKERQUE-BRANCHE TT 1 /

Objet :

♦ Arrêt de la rencontre par le JA à 1 partout suite à une bousculade pendant la période d'adaptation de la 3^{ème} partie entre Mrs AKILABI Peter (COUDEKERQUE-BRANCHE TT) et VERHILLE Stéphane (CAPPELLE LA GRANDE TT)

Décision :

♦ Les équipes perdent la rencontre 00-00 points parties et 0-0 points rencontre.

- Le juge-arbitre a arrêté le déroulement de la rencontre en raison de l'indécence conformément à l'article 3.3.1.2.6 des règles du jeu

- Les causes de l'interruption sont imputables aux deux clubs

- L'article II.119 des règlements sportifs prévoit que lorsque les causes de l'interruption sont inhérentes à l'une des associations en présence, celle-ci est déclarée battue par pénalité

Les 2 clubs ont fait appel et la décision a été confirmée par le Jury d'appel du 23 Avril 2024

➤ **R2M10** = LEVAL SUR SAMBRE US 3 / HERGNIES FRESNES CTT 2

Objet :

♦ Abandon de DUVIVIER Corentin (HERGNIES FRESNES CTT) après sa 2^{ème} partie AX avant le double 2

Décision :

♦ Certificat médical reçu

♦ Résultat rencontre entériné : LEVAL SUR SAMBRE US 3 / HERGNIES FRESNES CTT 2 = 13 à 1

R2M11 = SAILLY LABOURSE TT 1 / COUDUN SL 4

Objet :

♦ Abandon de BASTIEN Corentin (SAILLY LABOURSE TT) après sa 1^{ère} partie BX

Décision :

♦ Application RA – IV.202.2 perte des points sur la 2^{ème} partie AX mais non crédités à l'adversaire.

♦ Certificat médical non reçu => 40€ d'amende

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

♦ Résultat rencontre entériné : SAILLY LABOURSE TT 1 / COUDUN SL 4 = 06 à 08

➤ **R3M12** = NIEPPE TT 1 / LILLE METROPOLE TT 6

Objet :

♦ Abandon de DESCHOENMAKER Benoit (NIEPPE TT) pendant le double 1 et emmené par les pompiers car suspicion de rupture du tendon d'Achille.

Décision :

♦ Application RA – IV.202.2 perte des points sur la 3^{ème} partie AY mais non crédités à l'adversaire

♦ Résultat rencontre entériné : NIEPPE TT 1 / LILLE METROPOLE TT 6 = 08 à 06

➤ **R4M1** = VENIZEL TT 5 / HAUT TILLOIS TT 2

Objet :

♦ Forfait simple de l'équipe de HAUT TILLOIS TT 2

Décision :

♦ Défaite par pénalité pour HAUT TILLOIS TT 2 (14 / 00 points parties et 3 / 0 points rencontre au classement) et 40€ + (107 kms x 2 x 0,30 €) = 104 € d'amende.

(RS-FFTT / I.201 « Décompte points rencontre » et I.202.2 § f « Décompte points parties »)

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

Règlements sportifs FFTT juillet 2023 – titre 2 – Chapitre 7 – II.709.2

.d – Cartons de la journée

16 cartons jaunes ont été infligés.

2 – Journée 6 phase 2 des 13 et 14 Avril 2024

2.a – Réception feuilles de rencontre

RAS

2.b – Non saisie ou retard de saisie de feuilles de rencontre sur SPID

➤ **R2M8** = RAILLENCOURT ST OLLE TTC 1 / VILLE LE MARCLET FLIXECOURT 1

Objet :

- ♦ les résultats des parties de la rencontre non saisis sur SPID dans les délais.

Décision :

- ♦ Pénalité financière de 40€

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

2.c – Décisions sportives

2.c.1 – *Championnat régional Dames*

RAS

2.c.2 – *Championnat régional Messieurs*

➤ **R2M5** = TOURCOING JG 2 / MARCK PPC 3

Objet :

- ♦ Forfait simple de l'équipe de TOURCOING JG 2

Décision :

- ♦ Défaite par pénalité pour TOURCOING JG 2 (14 / 00 points parties et 3 / 0 points rencontre au classement) et 40€ d'amende.

(RS-FFTT / I.201 « Décompte points rencontre » et I.202.2 § f « Décompte points parties »

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

Règlements sportifs FFTT juillet 2023 – titre 2 – Chapitre 7 – II.709.2

➤ **R2M9** = RONCQ ULJAP 2 / CAPPELLE LA GRANDE TT 2

Objet :

- ♦ Forfait simple de l'équipe de CAPPELLE LA GRANDE TT 2

Décision :

- ♦ Défaite par pénalité pour CAPPELLE LA GRANDE TT 2 (14 / 00 points parties et 3 / 0 points rencontre au classement) et 40€ + (142 kms x 0,30 €) = 82,60 € d'amende.

(RS-FFTT / I.201 « Décompte points rencontre » et I.202.2 § f « Décompte points parties »

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

Règlements sportifs FFTT juillet 2023 – titre 2 – Chapitre 7 – II.709.2

➤ **R2M10** = COUDUN SL 4 / LONGUEIL 1

Objet :

- ♦ Abandon de SARACINO Julien (COUDUN SL) durant la 2^{ème} partie DY (pb de services ?)

Décision :

- ♦ Application RA – IV.202.2 échange des points sur la 2^{ème} partie DY.

- ♦ Certificat médical non reçu => 40€ d'amende

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

- ♦ Résultat rencontre entériné : COUDUN SL 4 / LONGUEIL 1 = 06 à 08

➤ **R2M10** = LILLE MTT 5 / LEVAL SUR SAMBRE US 3

Objet :

- ♦ Abandon de DUJARDIN Elise (LEVAL SUR SAMBRE US) avant le Double 2 BD-YZ

Décision :

- ♦ Certificat médical non reçu => 40€ d'amende

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

- ♦ Résultat rencontre entériné : LILLE MTT 5 / LEVAL SUR SAMBRE US 3 = 12 à 02

➤ **R3M7** = LABOURSE TT 1 / LONGUENESSE AL 3

Objet :

- ♦ Abandon de THUILLIEZ Christophe (LONGUENESSE AL) durant la 2^{ème} partie CZ

Décision :

- ♦ Application RA – IV.202.2 échange des points sur la 2^{ème} partie CZ.

- ♦ Certificat médical non reçu => 40€ d'amende

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

- ♦ Résultat rencontre entériné : LABOURSE TT 1 / LONGUENESSE AL 3 = 05 à 09

➤ **R3M14** = LA MADELEINE US 3 / LYS LM CP 4

Objet :

- ♦ Abandon de GROULT Eric (LYS LM CP) durant la 1^{ère} CY

Décision :

- ♦ Application RA – IV.202.2 échange de points sur la 1^{ère} partie CY et perte des points sur la 2^{ème} partie DY mais non crédités à l'adversaire.

- ♦ Certificat médical reçu

- ♦ Résultat rencontre entériné : LA MADELEINE US 3 / LYS LM CP 4 = 09 à 05

➤ **R4M3** = RUE UP 1 / LEFOREST TT 3

Objet :

- ♦ Abandon de GUELTON Guy (LEFOREST TT) avant le Double 2 BD-YZ

Décision :

- ♦ Certificat médical non reçu => 40€ d'amende

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

- ♦ Résultat rencontre entériné : RUE UP 1 / LEFOREST TT 3 = 12 à 02

➤ **R4M14** = CARVIN ATT 3 / GUESNAIN ATT 3 (10 à 04)

Objet :

- ♦ l'équipe de GUESNAIN ATT 3 a joué avec 3 joueurs donc l'équipe était incomplète.

Décision :

Défaite par pénalité pour GUESNAIN ATT 3 (14 / 00 points parties et 3 / 0 points rencontre

(RS-FFTT / II Chapitre 3 II.302 « équipe complète »

- ♦ (RS-FFTT / I.201 « Décompte points rencontre » et I.202.2 § f « Décompte points parties »

➤ **R4M21** = LA MADELEINE US 5 / LILLE LOSC TT 3

Objet :

- ♦ Abandon de CARDON Nicolas (LA MADELEINE US) avant le Double 2 AD-YZ

Décision :

- ♦ Certificat médical non reçu => 40€ d'amende
S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08
- ♦ Résultat rencontre entériné : LA MADELEINE US 5 / LILLE LOSC TT 3 = 05 à 09

2.d – Cartons de la journée

2 cartons jaunes ont été infligés.

3 – Journée 7 des 04 et 05 Mai 2024

3.a – Réception feuilles de rencontre

- ♦ toutes les feuilles de rencontre annotées ont été reçues

3.b – Non saisie ou retard de saisie de feuilles de rencontre sur SPID

3.c – Décisions sportives

3.c.1 – *Championnat régional Dames*

RAS

3.c.2 – *Championnat régional Messieurs*

➤ **PNM1** = BRETEUIL WG TT 1 / COUDUN SL 1

Objet :

- ♦ Abandon de HERSENT Léo (BRETEUIL WG TT) pendant sa 1^{ère} partie AY

Décision :

- ♦ Application RA – IV.202.2 échange de points sur la 1^{ère} partie AY et perte des points sur la 2^{ème} partie DY mais non crédités à l'adversaire.

- ♦ Certificat médical reçu

- ♦ Résultat rencontre entériné : BRETEUIL WG TT 1 / COUDUN SL 1 = 07 à 07

➤ **PNM3** = VILLENEUVE D'ASCQ FOS 1 / DOUAI TT 2

Objet :

- ♦ Abandon de BARTZ Pierre (DOUAI TT) pendant sa 1^{ère} partie AW

Décision :

♦ Application RA – IV.202.2 échange de points sur la partie AW et perte des points sur la 2^{ème} partie BW mais non crédités à l'adversaire.

♦ Certificat médical non reçu => 40€ d'amende

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

♦ Résultat rencontre entériné : VILLENEUVE D'ASCQ FOS 1 / DOUAI TT 2 = 06 à 08

➤ **R1M2** = SAINT LAURENT-BLANGY TTI 3 / NEUVILLE EN FERRAIN PP 3

Objet :

♦ Abandon de CASSEL Antoine (NEUVILLE EN FERRAIN PP) pendant sa 3^{ème} partie BZ

Décision :

♦ Application RA – IV.202.2 échange des points sur la 3^{ème} partie BZ

♦ Certificat médical non reçu => 40€ d'amende

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

♦ Résultat rencontre entériné : SAINT LAURENT-BLANGY TTI 3 / NEUVILLE EN FERRAIN PP 3 = 10 à 04

➤ **R2M6** = DOULLENS-BERNAVILLE 1 / DUNKERQUE TTAB 3

Objet :

♦ Abandon de GABRIELS Maxime (DUNKERQUE TTAB) avant sa 3^{ème} partie BZ

Décision :

♦ Application RA – IV.202.2 perte des points sur la 3^{ème} partie BZ mais non crédités à l'adversaire

♦ Certificat médical non reçu => 40€ d'amende

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

♦ Résultat rencontre entériné : DOULLENS-BERNAVILLE 1 / DUNKERQUE TTAB 3 = 07 à 07

➤ **R3M5** = LIEVIN US TT 2 / MONTIGNY EN OSTREVENT CTT 1

Objet :

♦ Abandon de WATTELET Robin (MONTIGNY EN OSTREVENT CTT) pendant sa 1^{ère} partie DZ

Décision :

♦ Application RA – IV.202.2 échange de points sur la partie DZ et perte des points sur la 2^{ème} partie CZ mais non crédités à l'adversaire.

♦ Certificat médical non reçu => 40€ d'amende

S4 Championnat Régional par équipes Sanctions Financières 7.08

♦ Résultat rencontre entériné : LIEVIN US TT 2 / MONTIGNY EN OSTREVENT CTT 1 = 09 à 05

➤ **R4M9** = ATTICHES ASTT 4 / ANNEQUIN TT 1 (13-01)

♦ l'équipe de ANNEQUIN TT 1 a joué avec 3 joueurs, donc équipe incomplète

Décision :

♦ Défaite par pénalité pour ANNEQUIN TT 1 (14 / 00 points parties et 3 / 0 points rencontre au classement)

(RS-FFTT / II Chapitre 3 II.302 « équipe complète »

(RS-FFTT / I.201 « Décompte points rencontre » et I.202.2 § f « Décompte points parties »

3.d – Cartons de la journée

6 cartons jaunes ont été infligés.

4 – Validation des classements de la 2^{ème} phase

Les classements sont approuvés en sachant qu'il y a 1 descente de N3 Dames et 4 descentes de N3 Messieurs

5 – Réunion pour la constitution des poules

La réunion pour constituer les poules de la 1^{ère} phase 2024-2025 est planifiée le Samedi 13 Juillet 2024 à 09h00 au siège de la ligue à CAMBRAI.

Bruno REVEL

